## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2023

DÉPARTEMENT
CHARENTE-MARITIME
ARRONDISSEMENT
ROCHEFORT
COMMUNE DE
SAINT-LAURENT-DE-LA-PRÉE

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 04 juillet à dix-neuf heures, se réunissait en séance ordinaire le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LAURENT-DE-LA-PRÉE dûment convoqué le jeudi 29 juin 2023, sous la présidence de Monsieur le Maire de SAINT-LAURENT-DE-LA-PRÉE.

Conseillers en exercice		18		
Présents		14		
Mr COCHE-DEQUEANT		Mr MARCHAND	Mr PETIT	
Mme POYART		Mme LHOMME	Mme CALVEZ	
Mr HAY		Mme ROBELET	Mme	CHARLES
Mr ROBAIN		Mr BROUSSE	Mme	TEXIER
Mme CHARLES		Mr DUBOSCQ		
Absents excusés		1		
Mr VEIS				
Absents excusés ayant donné pouvoir		3		
Mme ADDE	pouvoir à		Mr PETIT	
Mme FIEVRE	pouvoir à		Mme TEXIER	
Mr ROBELET	pouvoir à		Mme ROBELET	
Secrétaire de séance				
Mme CHARLES				

## Décisions municipales :

002\_2023 : Demande de subvention pour le renouvellement du city-stade sur la commune 003\_2023 : Signature d'un avenant au contrat initial de l'emprunt à la Caisse d'épargne

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 04 MAI 2023

## <u>Délibérations</u>:

2023

**033-2023** : Instauration de redevances d'occupation du domaine public communal- Adopté à l'unanimité

**034-2023** : Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 01<sup>er</sup> janvier 2024 - Adopté à l'unanimité

**035-2023** : Demande de subvention au titre des amendes de police-Cheminement doux - Adopté à l'unanimité

**036-2023** : Décision modificative du budget principal (DMn°4) — Ecriture d'ordre budgétaire - Adopté à l'unanimité

**037-2023 :** Instauration du « Forfait mobilité durables » au profit des agents de la collectivité – Adopté à l'unanimité

**038-2023** : Modification de l'indemnité forfaitaire pouvant être allouées pour fonctions essentiellement itinérantes – Adopté à l'unanimité

**039-2023** : Mise à jour du règlement du service périscolaire et des tarifs municipaux — Adopté à l'unanimité

**040-2023** : Demande d'agrément et d'engagement dans le dispositif du service civique- Adopté à l'unanimité

20 h 45 CLÔTURE DE LA SÉANCE, L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ.